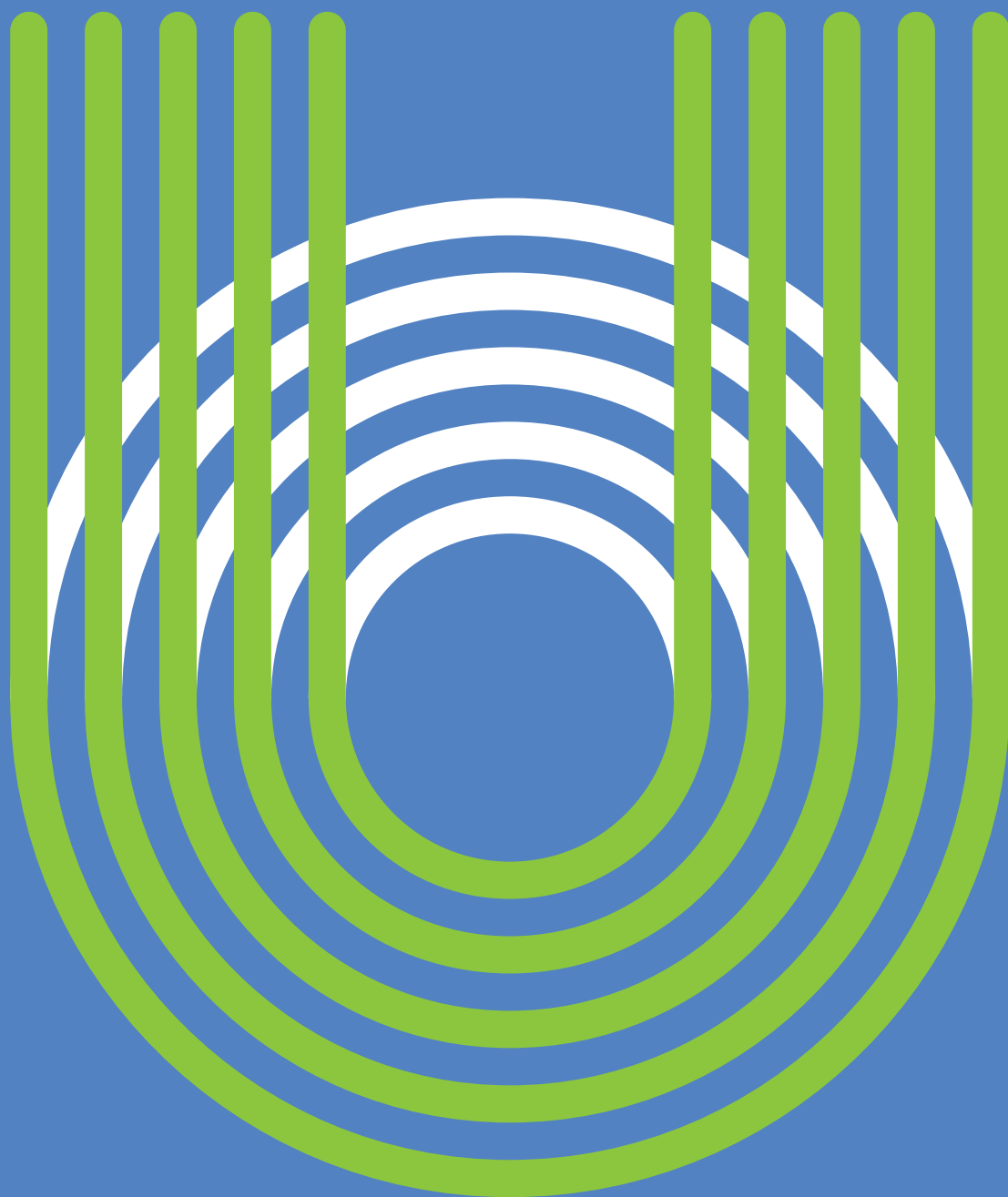


Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres

Paris, 30-31 mai 2018



**VERDISSEMENT DE L'ÉCONOMIE
DE LA MER : OPPORTUNITÉS,
ENJEUX ET RÔLE DE L'OCDE
EN FAVEUR D'UNE ACTION
MULTILATÉRALE CONCERTÉE**

**Verdissement de l'économie de la mer :
Opportunités, enjeux et rôle de l'OCDE
en faveur d'une action multilatérale concertée**

Document de référence

Note du Secrétariat

Cette note intitulée « Verdissement de l'économie de la mer : opportunités, enjeux et rôle de l'OCDE en faveur d'une action multilatérale concertée » a été préparée en tant que document de référence en vue de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres qui se tiendra les 30 et 31 mai. Elle a pour but d'éclairer les débats menés au titre du point 10 de l'ordre du jour : *Le multilatéralisme pour relever les défis liés à la biodiversité, au changement climatique et aux ressources naturelles*. Elle recense dans les grandes lignes certains des aspects clés du verdissement de l'économie de la mer et met en exergue les travaux utiles à cet égard menés récemment (et prévus) au sein de l'OCDE (travaux convenus ou en cours d'examen par les comités). Elle s'appuie sur le Forum de l'OCDE sur la croissance verte et le développement durable qui s'est tenu à Paris au cours de la semaine de l'OCDE sur l'économie de la mer en 2017.

Remerciements

Cette note a été rédigée par Jaco Tavenier, Katia Karousakis et Edward Perry (ENV), avec le concours de Peter Borkey, Andrew McCarthy, Michael Mullan et Lisa Danielson (ENV), Claire Delpeuch et Roger Martini (TAD), Claire Jolly (STI), Piera Tortora, Özlem Taskin et Jens Sedemund (DCD).

1. Des océans en bonne santé : socle fondamental de la croissance économique et du bien-être des individus

1. **Les mers et océans sont essentiels à la prospérité et au bien-être futurs de l'humanité.** Ils renferment en effet 97 % de l'eau présente sur la planète et recèlent des ressources naturelles d'une immense richesse ainsi qu'un fort potentiel pour la croissance, l'emploi et l'innovation. Facteur d'influence sur le climat et la météorologie, réservoir de biodiversité marine, ils revêtent, aux yeux d'un nombre croissant d'acteurs, une importance cruciale face à bon nombre des défis auxquels le monde se verra confronté, de la sécurité alimentaire à la production d'énergie en passant par l'approvisionnement en ressources naturelles, sans oublier les progrès de la médecine. Cependant, la faculté qu'a la mer d'apporter une aide considérable pour relever ces défis se trouve d'ores et déjà soumise à de fortes tensions. La réalisation de son plein potentiel exigera par conséquent l'adoption de stratégies propres à assurer de manière responsable et durable son développement économique et celui des systèmes économiques terrestres qui exercent une influence sur les océans.

2. **Les mers représentent un système économique de grande ampleur regroupant un grand nombre de secteurs tels que la pêche, le transport maritime, l'énergie éolienne en mer et la biotechnologie marine.** À en juger par la contribution de ses secteurs d'activité aux résultats économiques et à l'emploi, l'économie de la mer a un poids non négligeable au niveau mondial. D'après les premiers calculs réalisés à partir de la *Base de données de l'OCDE sur l'économie de la mer*, il est possible, sans s'avancer nullement, d'établir cette contribution à 1 500 milliards USD pour l'année 2010, soit approximativement 2.5 % de la valeur ajoutée brute (VAB) mondiale. L'exploitation de pétrole et de gaz en mer représente à elle seule un tiers de la valeur ajoutée créée par les activités liées à la mer ; viennent ensuite le tourisme maritime et côtier, les équipements maritimes et les activités portuaires. Les principaux employeurs étaient le secteur de la pêche industrielle, pour plus d'un tiers du total, et celui du tourisme maritime et côtier, pour pratiquement un quart (OCDE, 2016).

3. **Substrat même de l'économie de la mer, les ressources naturelles et services écosystémiques marins sont essentiels à la vie.** Les multiples avantages que peuvent procurer des écosystèmes marins sains et résilients peuvent s'exprimer à l'échelle locale, régionale ou mondiale et vont de la protection des côtes et des habitats à l'atténuation des effets du changement climatique en passant par la fourniture de ressources vivrières (tableau 1). La mer procure leurs moyens de subsistance à quelque 57 millions de pêcheurs et d'aquaculteurs (FAO, 2016). À eux seuls, les écosystèmes coralliens apportent à l'économie mondiale une valeur estimée en moyenne à 172 milliards USD par an. Cette valeur est calculée d'après les services écosystémiques rendus, notamment la fourniture de ressources vivrières et de matières premières, l'atténuation des phénomènes maritimes extrêmes, la purification de l'eau, les loisirs, le tourisme et la préservation de la biodiversité (OCDE, 2017a). Il faut de toute évidence préserver et utiliser de manière

durable cette vaste source de vie qui sert de fondement à la croissance économique et au bien-être.

4. Nos mers subissent des tensions intenses dues aux activités humaines, en particulier à la surexploitation des produits halieutiques et autres ressources marines, à la destruction des habitats, à la pollution, au changement climatique et aux espèces exotiques envahissantes (OCDE, 2017a). En 2016, la surpêche touchait selon les estimations 31 % des stocks de produits halieutiques (FAO, 2017). Parallèlement, selon la base de données de l'estimation du soutien à la pêche et à l'aquaculture de l'OCDE (ESPA), les pouvoirs publics consacraient plus de 13 milliards USD à des mesures de soutien des activités de pêche, dont une proportion décroissante pourrait inciter à augmenter l'effort de pêche (OCDE, 2017b). L'avenir du développement des mers est également menacé par la propagation des espèces exotiques envahissantes qui s'invitent dans les ballasts des navires et par la pollution marine de plus en plus importante, en grande partie imputable à des sources terrestres comme les eaux usées, le ruissellement des engrais agricoles et l'élimination des déchets en matières plastiques. D'ici le milieu du siècle, la masse de matières plastiques présente dans les mers devrait supplanter celle des poissons (WEF, 2016). Globalement, il est estimé que 60 % des grands écosystèmes marins de la planète ont été dégradés ou sont exploités au mépris des principes de durabilité (PNUE, 2011). Par ailleurs, les mers ont absorbé quelque 30 % des émissions anthropiques de carbone, ce qui a conduit à leur acidification (GIEC, 2013) et menace sérieusement les écosystèmes marins, en particulier ceux des régions polaires et des récifs coralliens (GIEC, 2014).

5. **Les mers et leurs ressources ignorant les frontières politiques, une action multilatérale est nécessaire pour relever les multiples défis auxquels elles font face.** Devant la nécessité d'une mobilisation collective et ambitieuse pour verdir l'économie des mers, la communauté internationale a adopté l'Objectif de développement durable 14 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, négocié des disciplines concernant les subventions à la pêche dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et adopté plusieurs objectifs d'Aichi en faveur de la biodiversité dans le domaine marin dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique : gestion durable des pêches (objectif 6), gestion durable de l'aquaculture (objectif 7), aires marines protégées (objectif 11), et objectifs de portée plus générale en faveur de mécanismes d'incitation positifs et d'une réforme des subventions néfastes (objectif 3), ainsi que des objectifs fondamentaux concernant notamment la prise en compte systématique de la biodiversité dans tous les secteurs et les programmes et politiques de développement. Les progrès vers la réalisation de ces objectifs sont globalement lents et la mobilisation multilatérale devra s'intensifier considérablement pour les accélérer. Les travaux menés par l'OCDE dans le domaine des mesures et indicateurs étayent les négociations au sein de l'OMC et aident à suivre les progrès vers la réalisation de l'ODD 14 et des objectifs d'Aichi pour la biodiversité.

Tableau 1. Principaux services écosystémiques marins et côtiers et échelle géographique

Catégorie (exemples)	Échelle géographique
Alimentation (pêche et aquaculture, etc.)	Locale/régionale/mondiale
Combustibles (bois des mangroves, etc.)	Locale/régionale/mondiale
Eau	Locale/régionale
Produits naturels (sable, perles, diatomite, etc.)	Locale/régionale/mondiale
Produits géniques et pharmaceutiques	Locale/régionale/mondiale
Préservation des cycles de vie, protection des habitats et pools géniques	Mondiale
Composition atmosphérique, séquestration du carbone et régulation du climat	Locale/régionale/mondiale
Maîtrise de l'érosion/stabilisation du rivage	Locale
Protection contre les risques naturels (orages, cyclones, inondations, etc.)	Locale/régionale
Atténuation de la pollution et qualité de l'eau	Locale/régionale
Formation et composition des sols, sédiments et sables	Locale/régionale
Tourisme	Locale/régionale/mondiale
Loisirs	Locale/régionale/mondiale
Valeurs spirituelles	Locale/régionale/mondiale
Éducation et recherche	Locale/régionale/mondiale
Valeur esthétique	Locale

Source : OCDE (2017), Aires marines protégées : Économie, gestion et efficacité des politiques publiques.

6. **La solution passe inmanquablement par un meilleur alignement des politiques ayant un impact sur l'économie des mers.** Les aspects environnementaux devront être systématiquement pris en compte dans les politiques relatives aux autres secteurs comme la pêche, les industries extractives, la concurrence, les échanges, la fiscalité et l'agriculture, pour que les modes de production et de consommation deviennent plus durables. Il sera essentiel à cet effet que les évaluations et la comptabilisation des actifs marins soient intégrées. L'OCDE a la faculté hors pair de réunir ces domaines dans ses travaux.

2. Trouver le juste équilibre entre la conservation et l'exploitation durable des mers et la croissance économique

7. **Pour que l'économie des mers assure une croissance économique durable, les écosystèmes devront être sains et résilients.** Les pouvoirs publics ont un rôle central à jouer pour mettre en place une panoplie de mesures cohérente et efficace afin de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, dans ce contexte, l'ODD 14, qui vise à conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines, ainsi que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité (2011-2020) en rapport avec les mers, dont bon nombre se retrouvent directement dans l'ODD 14 (et sont donc censés être atteints d'ici 2020 dans le cadre de cet objectif). Parmi ces instruments d'action, on trouve des mesures réglementaires et économiques ainsi que des approches reposant sur l'information et le volontariat (tableau 2), qui doivent s'accompagner de cadres de surveillance et d'évaluation solides.

Tableau 2. Principaux instruments d'intervention pour la conservation et l'utilisation durable du milieu marin

Instruments de réglementation (réglementation contraignante)	Instruments économiques	Mécanismes d'information et facultatifs
Aires marines protégées	Taxes, redevances, droits d'utilisation (droits d'entrée dans les parcs marins, par exemple)	Certification, écolabellisation
Planification de l'espace maritime et plans pluriannuels de gestion	Systèmes de gestion fondés sur des droits (quotas individuels de pêche transférables, par exemple)	Accords volontaires, y compris partenariats public-privé (peuvent en faire partie, par exemple, les dispositifs facultatifs de compensation des atteintes à la biodiversité)
Fermetures spatiales et temporelles de la pêche ; interdictions et normes relatives aux engins de pêche ; limitation des flottes de pêche en nombre et en taille de navires ; autres restrictions ou interdictions limitant l'utilisation (CITES, par exemple)	Subventions en faveur de la biodiversité – et réforme des subventions préjudiciables à l'environnement	
Limitation des prises ou quotas (limitation de la production)	Paiements pour services écosystémiques (PSE)	
Normes (MARPOL pour les navires, par exemple) ; interdiction de la	Compensation des atteintes à la	

pêche à la dynamite	biodiversité
Licences (aquaculture par exemple)	Sanctions pour non-conformité
Prescriptions au niveau de la planification (étude d'impact sur l'environnement et évaluation environnementale stratégique, par exemple)	Amendes en cas de dommages

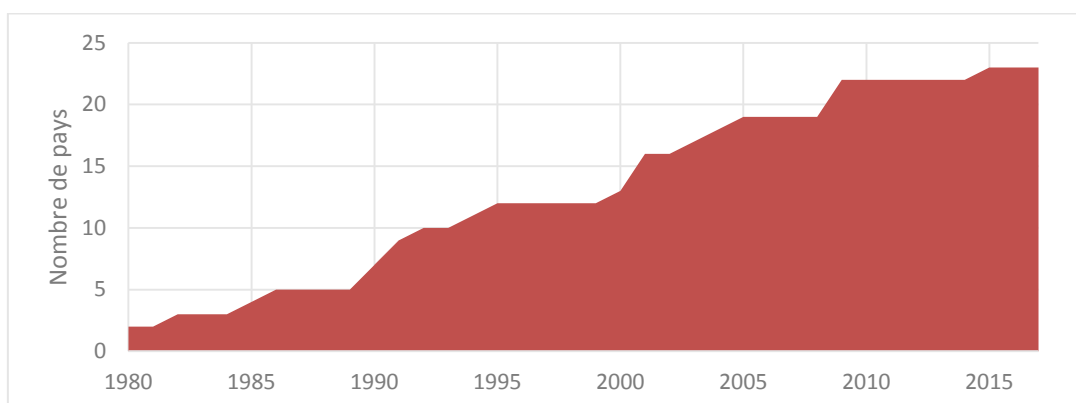
Note : CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (« pollution marine »).

Source : D'après OCDE (2017a), *Aires marines protégées : Économie, gestion et efficacité des politiques publiques*.

8. Les aires marines protégées sont une clé de voûte des efforts de conservation du milieu marin déployés à l'échelle planétaire et peuvent aussi assurer la fourniture durable de nombreux autres services écosystémiques indispensables au bien-être de l'homme, notamment à la pêche, à la protection des côtes, au tourisme et aux loisirs. En approuvant l'objectif d'Aichi 11 et la cible 5 de l'ODD 14, les pays se sont engagés à protéger 10 % des aires marines et côtières d'ici 2020. Si des disparités existent d'un pays à l'autre (Mackie et al, 2017), la superficie totale des aires marines protégées (AMP) a plus que doublé depuis 2010 et l'objectif semble en vue à l'échelle mondiale. Il faudra toutefois poursuivre les efforts pour étendre les AMP de sorte qu'elles couvrent toute la diversité des écosystèmes marins et qu'elles soient bien gérées. L'OCDE a récemment mené des travaux décryptant notamment les bonnes pratiques qui permettent de bien concevoir et mettre en œuvre les aires marines protégées (OCDE, 2017a).

9. L'action publique en faveur de la conservation et de l'utilisation durable du milieu marin doit considérablement s'amplifier. En sa qualité d'organisation intergouvernementale, l'OCDE aide les pays en leur apportant des éclairages et en suivant l'évolution des politiques, notamment celles visant à réaliser des objectifs environnementaux donnés à moindre coût. Grâce à la base de données de l'OCDE sur les instruments d'action dans le domaine de l'environnement (PINE), l'OCDE est à la pointe du suivi des instruments économiques en jeu dans la réalisation de l'objectif d'Aichi 3, comme les quotas individuels transférables (QIT) utilisés pour gérer les pêches (graphique 1).

Graphique 1. Nombre de pays ayant mis en place un QIT dans une pêche au moins



Notes : La base de données PINE couvre actuellement les instruments d'action suivants : taxes liées à l'environnement ; redevances et droits d'utilisation ; subventions à finalité environnementale ; permis négociables ; systèmes de consigne et mesures volontaires. Les données sur le nombre de pays ayant mis en place un QIT couvrent le monde entier.

Source : Base de données de l'OCDE sur les instruments d'action dans le domaine de l'environnement <https://pinedatabase.oecd.org/>

10. Consciente des questions que soulève la mise en œuvre de mesures plus efficaces et plus ambitieuses, notamment en matière de compétitivité, d'effets redistributifs et de conséquences pour les groupes d'intérêts, l'OCDE propose des éclairages sur les bonnes pratiques à appliquer pour relever le défi de la réforme (OCDE, 2017c). Ces pratiques visent entre autres à surmonter les obstacles (réels ou perçus) tels que la perte de compétitivité redoutée et à prévenir les éventuelles conséquences néfastes pour les plus démunis et les populations vulnérables à faible revenu.

11. **L'an 2020 sera une année charnière pour la biodiversité, marquant l'expiration des objectifs d'Aichi pour la biodiversité et l'ouverture d'une nouvelle période à placer sous le signe d'un nouveau plan stratégique pour la biodiversité.** Ce tournant offrira l'occasion unique de sonner la mobilisation multilatérale en faveur de résultats plus efficaces en matière de biodiversité et aura des répercussions sur les cibles concernées de l'ODD 14 sur la vie sous-marine. Il reste beaucoup à faire d'ici 2020. Il faut en particulier énoncer de nouveaux objectifs pour la biodiversité applicables aux écosystèmes marins et terrestres pour la période 2021-2030. Ces travaux revêtent une importance capitale, car la facilité avec laquelle il sera possible de mesurer la progression vers ces objectifs à l'échelle mondiale et nationale déterminera notre faculté à surveiller et suivre les progrès réalisés au fil du temps, et donc la propension du cadre général pour la biodiversité à allier transparence et responsabilisation.

12. **La pêche et l'aquaculture apportent une contribution vitale à la sécurité alimentaire de centaines de millions de personnes** et, ajoutées aux activités secondaires connexes, elles procurent des moyens de subsistance à 10 % à 12 % de la population mondiale (FAO, 2016). L'aquaculture est le principal moteur de croissance de la production mondiale de produits de la mer enregistrée sur les trente dernières années et cette tendance est appelée à se poursuivre (OCDE/FAO, 2017).

13. **Pourtant, selon de récentes estimations, environ un tiers des stocks halieutiques mondiaux connus seraient surexploités du point de vue biologique,** contre environ 10 % au milieu des années 70 (FAO, 2016). Les activités de pêche pratiquées dans le monde pourraient générer des bénéfices supplémentaires de

80 milliards USD par an si elles étaient gérées de façon optimale (Banque mondiale, 2017). La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) semble responsable de plus d'un quart de cette perte de valeur (Agnew et al. (2009[2])) en réduisant les ressources disponibles pour la pêche légale, en compromettant la capacité des pouvoirs publics à gérer les stocks halieutiques de façon durable et en réduisant les recettes publiques tirées de la fiscalité. La production aquacole soulève également des préoccupations à l'égard de la pollution et de l'impact sur les ressources et les habitats, et du fait que certaines espèces d'élevage restent tributaires d'espèces sauvages pour leur alimentation.

14. Les pouvoirs publics appréhendent de mieux en mieux les faiblesses des cadres instaurés pour gérer la pêche et l'aquaculture et sont de plus en plus conscients des solutions d'amélioration qui s'offrent à eux. Bon nombre des effets néfastes sur les écosystèmes provoqués par ces activités peuvent être atténués en mettant en place de nouvelles technologies et réglementations plus adaptées, dont la plupart sont déjà disponibles. Le secteur conserve donc un potentiel formidable malgré le sentiment de crise qui l'anime actuellement.

3. Réussir la réforme pour promouvoir une pêche et une aquaculture durables

15. **Les ambitions des pouvoirs publics en matière de durabilité de la pêche et de l'aquaculture sont souvent contrecarrées par des politiques visant à accroître les revenus ou la production**, qui ont pour effet d'encourager des méthodes de production et des volumes de capture non durables tout en exerçant une trop forte pression sur les ressources. Mener la réforme à bien n'est pas chose aisée dans la pratique, car il faut composer avec les groupes d'intérêts, la défiance, une connaissance insuffisante des faits et le manque de cohérence des politiques. Par ailleurs, les ressources disponibles pour les activités de recherche, de suivi et de police des pêches sont souvent trop limitées, notamment dans les pays en développement. C'est pourquoi les pays se sont fixé pour objectif, dans les négociations de l'OMC et dans le cadre des ODD des Nations Unies (14.6), d'améliorer la performance des politiques et de mettre un terme aux subventions provoquant des effets pervers. L'OCDE aide à déceler et promouvoir des moyens concrets de faire évoluer la pêche et l'aquaculture vers la durabilité. L'Organisation œuvre par exemple en première ligne pour que l'ampleur et l'impact du soutien à la pêche soient mieux connus globalement, en recensant non seulement les mesures néfastes, mais aussi les solutions particulièrement appropriées et durables (OCDE, 2017b).

16. Elle contribue de manière incomparable à suivre de façon objective et transparente l'évolution des politiques au fil du temps, en termes de soutien naturellement, mais aussi de réglementation (OCDE, 2017d) et de mise en œuvre des meilleures pratiques et politiques reconnues pour lutter contre la pêche INN. Ces travaux sont indispensables pour déceler, au sein de la réglementation et des politiques, les lacunes sur lesquelles il faudra se pencher en priorité à l'avenir.

17. Sur le front de la pêche INN, par exemple, des travaux menés récemment par l'OCDE [[TAD/FI\(2017\)16/REV2](#)] montrent qu'un certain nombre de pays de l'OCDE ont réalisé des progrès concrets : ils recourent de plus en plus à des mesures fondées sur le marché et à des mécanismes d'incitation économique plus cohérents ; de nouveaux mécanismes de certification et documents relatifs aux captures bloquent l'accès aux marchés aux produits issus de la pêche INN et les transactions financières liées au commerce de produits de la mer de sources frauduleuses font de plus en plus souvent l'objet d'une enquête.

18. Les pays de l'OCDE appliquent toutefois des règles moins strictes aux activités liées à la pêche, comme le transbordement, que celles qui régissent la pêche elle-même. Il est compliqué de détecter les activités pratiquées illégalement, faute de données sur les autorisations de pêche aisément accessibles au grand-public et aux autres branches des pouvoirs publics. Les pays de la zone OCDE pourraient également impliquer davantage les autorités fiscales et pénales dans la lutte contre la pêche INN en engageant des poursuites en cas de délit connexe comme le blanchiment d'argent. Pour lutter contre la pêche INN, il faut donc encore renforcer la réglementation et la police des pêches dans un

effort impliquant l'ensemble des administrations, ciblant tous les maillons de la chaîne de valeur et poursuivi en coopération entre les pays.

4. Rôle des océans dans l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation

19. **Le changement climatique aura des répercussions notables sur les mers.** Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat rédige actuellement un *Rapport spécial sur l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique* dont le but est d'étudier ces évolutions en s'appuyant sur les connaissances acquises par la communauté scientifique jusqu'ici. Les océans sont un réservoir de chaleur et limitent le réchauffement enregistré actuellement sur les continents. Entre 1971 et 2010, ils ont absorbé 93 % de l'excédent d'énergie sur la Terre (GIEC, 2013). Ils contribuent donc *in fine* à l'inertie du système climatique en modérant les évolutions actuelles. Vu l'échelle de temps de ces mécanismes, toutefois, les conséquences des émissions d'aujourd'hui se feront encore sentir dans un avenir lointain. Quoi qu'il en soit, cette absorption de chaleur n'est pas sans effets pour la vie marine et côtière. Elle affectera également les grands courants marins comme la circulation thermohaline, qui transporte les eaux chaudes des tropiques vers les hautes latitudes et qui ralentira très probablement au cours du siècle actuel (GIEC, 2013). Le niveau des mers s'élève sous l'effet de la dilatation thermique de l'eau et de la fonte des glaciers continentaux. Les océans sont aussi un réservoir de carbone et affichent une concentration en carbone inorganique cinquante fois supérieure à celle de l'atmosphère. Les émissions de gaz à effet de serre modifient l'équilibre chimique des océans en augmentant leur acidité à un rythme inégalé depuis des millions d'années.

20. **Le changement de température et de bilan chimique des océans bouleversera les écosystèmes marins et les services qu'ils fournissent.** Le changement climatique ébranle rapidement les espèces et écosystèmes marins, aggravant les multiples facteurs de perturbation anthropiques déjà présents. Une étude des effets du changement climatique sur la biodiversité marine d'ici 2050 prédit de nombreuses extinctions locales, des invasions d'espèces et une variation de la biodiversité actuelle supérieure à 60 %, ce qui pourrait perturber les services écosystémiques (Cheung et al. 2009). Par exemple, les épisodes de blanchissement des récifs coralliens imputables aux températures des eaux marines anormalement élevées et à l'acidification des océans sont devenus de plus en plus fréquents ces derniers temps, causant une hausse de la mortalité des coraux et une diminution du couvert corallien. Ces phénomènes ont de graves incidences sur la pêche, le tourisme et l'érosion du littoral. Dans le même temps, les variations de température, la montée du niveau des mers et les phénomènes météorologiques extrêmes peuvent ouvrir de nouvelles voies maritimes, perturber les voies existantes et avoir une incidence sur les structures des ports maritimes.

21. **Des écosystèmes côtiers sains peuvent servir de rempart en cas de marée de tempête et d'élévation du niveau des mers.** En plus de favoriser la biodiversité et la pêche, les écosystèmes côtiers comme les récifs et les mangroves aident à limiter les dommages provoqués par les tempêtes en brisant l'énergie des vagues (OCDE, 2017a). Au cours du XXI^e siècle, le niveau des mers pourrait s'élever d'un mètre ou plus selon les processus dynamiques affectant la calotte glaciaire antarctique (Le Bars et al., 2017).

Cette élévation pourrait entraîner l'inondation de certaines basses terres et aggraver les dommages provoqués par les inondations. Les côtes abritant 40 % de la population mondiale et 15 des 20 plus grandes mégapoles mondiales (Bierbum et al. 2009), ces conséquences pourraient toucher un grand nombre d'êtres humains. L'OCDE étudie actuellement les meilleurs moyens, pour les pouvoirs centraux, de favoriser l'adaptation à ces changements à l'échelle locale et publiera ses conclusions fin 2019. Le FIT a par ailleurs analysé les conséquences du changement climatique sur les infrastructures de transport maritime, notamment les ports.

22. **En allégeant les autres pressions sur les écosystèmes marins, il est possible d'améliorer leur résilience au changement climatique.** La solution de fond la plus efficace pour résoudre ces problèmes est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mais les effets du changement climatique se font déjà sentir dans les écosystèmes marins et il faut désormais s'efforcer de faciliter l'adaptation et d'accroître leur résilience. Pour ce faire, il faut alléger les autres sources de pression pour veiller à disposer de vastes écosystèmes intacts et en bon fonctionnement. On peut citer deux instruments d'action utiles à cet effet : les aires marines protégées et les mécanismes de paiement pour services écosystémiques.

23. **L'économie de la mer peut être amplement décarbonée.** L'économie de la mer n'est pas seulement à la merci du changement climatique, elle en est aussi un facteur. En 2015, les émissions produites par le secteur du transport maritime représentaient 2.6 % des émissions mondiales de CO₂ imputables aux combustibles fossiles (Olmer et al. 2017) et, selon les prévisions, elles devraient s'accroître de 50 à 250 % d'ici 2050 (OMI, 2014). Pourtant, dans un rapport récent, le Forum international des transports estime qu'un déploiement maximum des technologies connues à l'heure actuelle permettrait de décarboner presque intégralement le transport maritime d'ici 2035 (OCDE/FIT 2018). Le rapport distingue quatre volets d'action possibles qui permettraient d'aboutir à une réduction des émissions de CO₂ comprise entre 82 % et 95 % du niveau actuellement projeté en 2035. Cette réduction équivaut aux émissions annuelles d'environ 185 centrales à charbon. Afin de promouvoir la décarbonation du transport maritime, le FIT recommande aux pouvoirs publics de fixer un objectif clair et ambitieux de réduction des émissions et de l'accompagner d'un ensemble complet de mesures portant sur la technologie, les modes d'exploitation et les énergies alternatives ainsi que les incitations économiques (tarification du carbone, redevances portuaires différenciées en fonction de critères environnementaux, etc.).

5. Lutter contre l'accumulation de plastique dans les océans

24. **Les déchets de plastique présents en milieu marin sont un problème de plus en plus préoccupant en raison de leur longévité et de leurs effets sur les écosystèmes marins et l'économie, ainsi que potentiellement sur la santé humaine.** Des débris de matières plastiques jonchent les littoraux lointains, la banquise arctique et la surface ainsi que le fond des océans. Chaque instant, de nouveaux déchets plastiques finissent en mer. D'ici 2050, si rien ne change, la masse de plastiques dans l'océan sera supérieure à celle des poissons d'après les estimations (WEF, 2016).

25. **Les débris qui s'accumulent dans les mers ont des conséquences dommageables pour l'environnement et les écosystèmes marins, car les animaux peuvent les ingérer ou finir entravés dans des agglomérats de déchets.** Ils entraînent aussi leur lot de conséquences socioéconomiques pour le tourisme balnéaire, le secteur de la pêche ou l'agriculture côtière (Watkins et al., 2015^[1]). En s'altérant, les déchets de plastique se transforment en ce que l'on appelle des micro-fragments de plastique que les petits invertébrés marins peuvent ingérer et qui peuvent ensuite remonter la chaîne alimentaire et présenter un danger sanitaire pour les êtres humains. Débarrasser la haute mer de cette soupe de plastique est une entreprise difficile et coûteuse, il semblerait donc plus efficace de s'attacher à réduire la masse de plastiques déversée dans les mers (PNUE, 2009^[2]).

26. La grande majorité (environ 80 %) des déchets de plastique viennent du continent et sont charriés vers les océans par les rivières. D'après les estimations du Centre Helmholtz pour la recherche environnementale, dix bassins hydrographiques acheminent 90 % des débris de plastique vers l'océan, la majeure partie de ce drainage se produisant en Asie (Schmidt, Krauth et Wagner, 2017^[2]).

27. **Devant cette situation, l'une des priorités d'action sera, outre d'œuvrer à la réduction des déchets de plastique, d'améliorer les systèmes de gestion des déchets et de favoriser un traitement approprié des déchets de plastique en fin de vie¹.** L'accumulation de ces déchets dans l'environnement et les océans peut en grande partie être évitée s'ils sont correctement collectés et traités. Il est à noter que la plupart du plastique brassé par les océans provient d'économies asiatiques émergentes qui se développent à grande vitesse et ne disposent pas d'infrastructures de collecte des déchets suffisantes (Jambeck et al., 2015^[2]). L'aide publique au développement pourrait servir à mettre sur pied des systèmes de collecte et des infrastructures de traitement des déchets efficaces, ainsi qu'à assurer leur bon fonctionnement. Ces efforts pourraient

¹ Pour une réflexion plus approfondie sur le thème des matières plastiques, voir la note OCDE (2018), Économie circulaire – Améliorer la gestion des matières plastiques [ENV/EPOC(2018)17/REV1], préparée également en tant que document de référence dans la perspective de la Réunion du Conseil au niveau des Ministres de 2018.

s'accompagner de campagnes d'information ainsi que de mesures de taxation ou d'interdiction de certains produits plastiques.

28. **Un cinquième des déchets de plastique marins proviennent de sources maritimes comme les activités de transport, de tourisme maritime et d'aquaculture et de pêche, bien que plusieurs conventions internationales interdisent le rejet de déchets en mer** (convention MARPOL ; Convention de l'OMI sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières). Il faut donc durcir la réglementation et améliorer la gestion des déchets produits en mer. Dans le cadre de la stratégie sur les matières plastiques adoptée récemment, la Commission européenne proposera une panoplie d'incitations économiques et de mesures de police des pêches destinées à faire en sorte que les exploitants maritimes déchargent leurs déchets sur terre dans des installations portuaires adaptées (Commission européenne, 2018^[3]). Cette démarche pourrait faire office de pratique exemplaire et ouvrir la voie à d'autres mesures dans ce domaine.

6. Le rôle de la science et de la technologie dans le verdissement de l'économie de la mer

29. **La science et la technologie comptent parmi les moteurs de développement les plus dynamiques de l'économie de la mer.** De nouvelles connaissances et un nombre croissant de technologies pénètrent progressivement dans tous les secteurs maritimes, où elles sont adoptées et adaptées, suscitant d'autres innovations encore. On s'attend à ce que nombre des avancées scientifiques et technologiques en cours provoquent des transformations. Les avantages potentiels les plus frappants en matière d'innovation sont ceux qui pourraient être tirés de la combinaison de différentes technologies maritimes et différents flux de données, de la construction de plateformes maritimes polyvalentes, de l'implantation dans un même lieu d'activités liées à la mer relevant de différents secteurs, et de la recherche d'effets de synergie dans la collaboration entre plusieurs secteurs maritimes. Les progrès de l'observation des océans aident également à mieux comprendre les effets sur l'environnement des activités liées à la mer et étayent des dialogues constructifs entre la communauté scientifique, les autorités de réglementation et les professionnels des secteurs concernés.

30. **Dans le domaine océanique, la science, la technologie et l'innovation sont alimentées par quatre grands moteurs** tous susceptibles de contribuer à verdir l'économie de la mer :

1. le besoin d'accroître les connaissances scientifiques sur les milieux marins, leur biodiversité et leurs écosystèmes (grâce aux réseaux de données sur les océans, à de nouveaux capteurs, à une cartographie des fonds marins, à l'utilisation des satellites, etc.) ;
2. le besoin d'apporter une réponse efficace au changement climatique et aux enjeux de la durabilité (grâce à la biotechnologie, à la traçabilité, aux technologies vertes, etc.) ;
3. la volonté de repousser les limites de la technologie (ingénierie sous-marine complexe, extraction minière en eaux profondes, systèmes énergétiques, etc.) ;
4. et la pression exercée par les milieux d'affaires dans la quasi-totalité des secteurs maritimes en vue d'améliorer la compétitivité grâce à de nouveaux gains d'efficacité ou de nouvelles économies (drones et navires intelligents, etc.).

31. Au fil du temps, les pouvoirs publics ont considérablement investi dans les activités de recherche et d'innovation liées à la mer, y compris dans la mise au point de systèmes d'observation des mers et de produits d'information reposant sur ces systèmes. À mesure que l'activité économique et la santé des écosystèmes marins deviennent de plus en plus inextricablement liées, la R-D et l'innovation financées par les deniers publics et privés joueront un rôle de premier plan dans le virage vers une plus grande durabilité de l'économie de la mer.

32. En octobre 2015, le Comité de la politique scientifique et technologique de l'OCDE (CPST) réuni au niveau ministériel à Daejeon, en Corée, a invité l'Organisation

à « analyser le rôle de la recherche et de l'innovation dans le développement durable de l'économie maritime ». Pour donner suite à cet appel, le Secrétariat s'appuie sur le succès de plusieurs projets relatifs à l'économie de la mer et poursuit sa coopération avec des parties prenantes de diverses communautés maritimes et autres.

7. L'économie de la mer au service des pays en développement

33. **Une exploitation durable et innovante des ressources halieutiques peut être porteuse d'opportunités pour les pays en développement** en les aidant à stimuler la croissance durable et inclusive et à remédier à des problèmes pressants comme le taux élevé du chômage, l'insécurité alimentaire et la pauvreté. Les secteurs liés à la mer comme le tourisme et la pêche constituent déjà des sources essentielles de revenus pour bon nombre de pays en développement. Pour autant, des investissements innovants intégrant de manière durable des activités pratiquées dans les zones économiques exclusives, les zones côtières et les secteurs terrestres pourraient procurer des avantages économiques plus importants et plus pérennes. Pour que ces avantages perdurent sur le long terme, les pays devront préserver et exploiter de manière durable les mers et ressources marines.

34. **La coopération pour le développement peut aider les pays en développement à tirer parti de la rapide expansion de l'économie mondiale de la mer tout en inscrivant les perspectives de croissance dans une fenêtre temporelle à moyen ou long terme.** Pour exploiter ce potentiel à la hauteur de ses promesses, les fournisseurs de coopération pour le développement devront aider les pays en développement et le secteur privé à trouver de nouvelles activités socioéconomiques et de nouveaux modèles d'affaires plus durables. Par un effet multiplicateur, le financement du développement pourrait mobiliser des investissements innovants de nature à intégrer et à développer un plus large éventail de secteurs terrestres, côtiers et marins sur un mode durable.

35. L'OCDE s'est intéressée à la question des mers et des pays en développement, notamment dans le contexte des petits États insulaires en développement. Un rapport publié récemment par l'OCDE sur la coopération pour le développement au service des petits États insulaires en développement étudie entre autres les activités de coopération pour le développement et les innovations financières qui œuvrent en faveur de l'économie de la mer (OCDE, 2018). Ce rapport fait suite à celui publié par l'OCDE et la Banque mondiale sur le financement de la résilience aux catastrophes liées au climat dans ces États (OCDE-BM, 2016). L'OCDE poursuivra ses travaux autour de cet axe et les approfondira en dressant le bilan de la coopération pour le développement en faveur de l'économie de la mer dans les pays en développement, notamment dans les petits États insulaires.

8. Priorités de travail retenues par l'OCDE

36. L'OCDE continuera d'aider les pouvoirs publics à mettre en œuvre toutes les mesures internationales et nationales nécessaires à la réalisation de l'ODD 14, d'autres ODD connexes et des objectifs d'Aichi sur la biodiversité correspondants dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, en collaborant avec d'autres organisations afin de tirer parti des effets de synergie et d'éviter la redondance des efforts. Les thèmes de travail prioritaires sont exposés ci-après.

37. La conservation et l'exploitation durable des mers nécessitent des politiques et une surveillance plus efficaces ainsi qu'une prise en compte systématique de la biodiversité dans la réalisation des objectifs plus généraux de développement. L'OCDE apportera sa pierre à l'édifice en fournissant une analyse de la **mesurabilité des objectifs de biodiversité envisageables post-2020 et des incidences sur les indicateurs** et en servant d'enceinte pour échanger les points de vue et enseignements sur les moyens d'y parvenir ; **en suivant l'évolution et l'usage des instruments économiques** comme les taxes, redevances et droits d'utilisation et permis négociables, sans oublier les financements qu'ils mobilisent, ce qui est utile pour suivre les progrès dans la réalisation de l'objectif d'Aichi n°3 sur les mécanismes d'incitation positifs ; et en élaborant des lignes directrices sur les moyens de déceler et d'évaluer les **subventions néfastes à la biodiversité marine et terrestre** à l'échelle nationale.

38. Il sera nécessaire d'œuvrer de manière concertée en faveur de l'**atténuation** aussi bien que de l'**adaptation** pour faire face à l'augmentation des risques climatiques et la limiter. L'OCDE poursuivra ses travaux sur **la prise de décision dans les zones côtières** en se penchant en particulier sur les aspects redistributifs et la manière de faire face aux intérêts antagonistes créés par les tensions en matière d'aménagement et les objectifs de gestion des risques et de conservation des écosystèmes. Elle s'appuiera pour cela sur le projet en cours intitulé « Faire face à l'augmentation du niveau des mers : étude comparative des méthodes d'adaptation des zones côtières dans les pays de l'OCDE » [[ENV/EPOC/WPCID\(2018\)6](#)].

39. Dans le domaine de **la pêche et de l'aquaculture**, l'OCDE met au point des outils permettant d'améliorer la conception et l'efficacité des politiques de soutien au secteur dans le but de réduire les conséquences néfastes de ces politiques sur les écosystèmes tout en améliorant leur capacité à réaliser leurs objectifs socioéconomiques. L'Organisation élabore aussi des outils permettant de suivre les résultats de ces politiques. Ses activités futures l'amèneront entre autres à analyser le mécanisme par lequel des ressources halieutiques sont converties en avantages économiques à l'échelon local, afin de mieux le comprendre, à élaborer des systèmes de surveillance régulière destinés à suivre les progrès sur la voie de l'adoption et de la mise en œuvre des dispositions réglementaires en faveur de la durabilité, et à mettre au point un indicateur de l'état des stocks afin de suivre la durabilité biologique des pêches.

40. Parmi les grands enjeux prioritaires pour la planète figure la **gestion durable des matières plastiques** ; l'OCDE mène actuellement de nouvelles analyses du rôle de ces matières dans une économie circulaire en s'intéressant avant tout aux politiques de nature à renforcer le recyclage (voir également le document de référence sur les marchés des matières plastiques recyclées destiné à la même RCM [[ENV/EPOC\(2018\)17/REV1](#)]), à l'interface entre les politiques relatives aux produits chimiques et celles consacrées à la réduction des déchets, et à la gestion des déchets. Ces travaux apporteront des éclairages et des conseils aux pouvoirs publics dans leur effort de lutte contre les déchets de plastique en mer.

41. Dans le domaine de **l'innovation et de la technologie**, l'OCDE mènera une étude plus approfondie des réseaux d'innovation à l'œuvre dans l'économie de la mer. Pour cela, elle observera la manière dont les acteurs publics et privés coopèrent dans divers secteurs marins ou maritimes pour assurer le succès de leurs travaux de recherche et d'innovation (en menant de nouvelles séries d'enquêtes, par exemple) ; elle se livrera à des activités de prospective sur les impacts des nouvelles activités industrielles marines d'aujourd'hui et de demain sur les écosystèmes marins et les synergies entre eux ; elle étudiera de nouvelles méthodes pour améliorer l'évaluation de l'économie de la mer, notamment l'évaluation socioéconomique des observations des océans, et elle continuera d'examiner la panoplie des mesures en faveur de l'innovation scientifique et technologique pour les océans.

42. Afin d'aider les **pays en développement à tirer parti de l'économie de la mer**, l'OCDE étudiera les pratiques et les mécanismes de financement actuels et innovants que les apporteurs de coopération pour le développement pourraient employer pour stimuler le développement de l'économie de la mer. Ces travaux s'appuieront sur des sources de données statistiques uniques comme la base de données de l'OCDE sur le système de notification des pays créanciers. À l'aide d'analyses de cas, l'OCDE montrera comment le secteur public, le secteur privé, la société civile et les ONG peuvent s'allier pour mettre sur pied des projets d'investissement et projets pilotes susceptibles d'être reproduits, en faveur d'une pêche durable par exemple, pour s'assurer que les mécanismes d'incitation œuvrent tous dans le même sens, et pour combler l'écart entre l'offre et la demande de capitaux consacrés à la gestion écosystémique et à la préservation des océans.

Références

- Agnew DJ, Pearce J, Pramod G, Peatman T, Watson R, Beddington JR, et al. (2009), Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing. *PLoS ONE* 4(2): e4570.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0004570>
- Banque mondiale (2017), *The Sunken Billions Revisited: Progress and Challenges in Global Marine Fisheries*. Washington, DC: Banque mondiale. Environment and Sustainable Development series. doi:10.1596/978-1-4648-0919-4. Licence : Creative Commons CC BY 3.0 IGO
- Bierbaum, R.M., Fay, M., Ross-Larson, B. (2009). « Rapport sur le développement dans le monde : Développement et changement climatique », Groupe de la Banque mondiale.
- Cheung, W. et al. (2009), « Projecting global marine biodiversity impacts under climate change scenarios », *Fish and Fisheries*, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-2979.2008.00315.x>.
- Commission européenne (2018), Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux installations de réception portuaires pour le dépôt des déchets des navires, abrogeant la directive 2000/59/CE et modifiant la directive 2009/16/CE et la directive 2010/65/UE, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:571a59f5-fac7-11e7-b8f5-01aa75ed71a1.0001.02/DOC_1&format=PDF (consultée le 16 mars 2018).
- FAO (2016), *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016 : Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. Rome. 200 pp.
- GIEC, (2013), *Climate Change 2013: The Physical Science Basis*. Contribution du Groupe de travail I to au cinquième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Stocker, T.F., D. Qin, G.K. Plattner, M. Tignor, S.K. Allen, J. Boschung, A. Nauels, Y. Xia, V. Bex et P.M. Midgley (dir. pub.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, 1535 pp, doi:10.1017/CBO9781107415324.]
- GIEC (2014), Résumé à l'intention des décideurs. In : *Changements climatiques 2014 : Incidences, adaptation et vulnérabilité. Partie A : Aspects mondiaux et sectoriels. Contribution du Groupe de travail II au cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Field, C.B., V.R. Barros, D.J. Dokken, K.J. Mach, M.D. Mastrandrea, T.E. Bilir, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea et L.L. White (dir. pub.)]. Cambridge University Press, Cambridge, Royaume-Uni et New York, NY, États-Unis, pp. 1-32
- Jambeck, J. et al. (2015), « Plastic waste inputs from land into the ocean », *Science*, Vol. 347/6223, pp. 768-771, <http://dx.doi.org/10.1126/science.1260352>.
- Le Bars, D., Drijfhout, S. et de Vries, H., 2017. A high-end sea level rise probabilistic projection including rapid Antarctic ice sheet mass loss. *Environmental Research Letters*, 12(4), p.044013.

- Mackie, A., et al. (2017), « Indicators on Terrestrial and Marine Protected Areas: Methodology and Results for OECD and G20 countries », *Documents de travail de l'OCDE sur l'environnement* n° 126, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/e0796071-en>
- OCDE (2016), *L'économie de la mer en 2030*, Éditions OCDE, Paris
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264275928-fr>.
- OCDE (2017a), *Marine Protected Areas: Economics, Management, Effective Policy Mixes*. Éditions OCDE, France. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264276208-en>.
- OCDE (2017b), « Support to fisheries: Levels and impacts », *Documents de travail de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries* n° 103, Éditions OCDE, Paris,
<http://dx.doi.org/10.1787/00287855-en>.
- OCDE (2017c), *The Political Economy of Biodiversity Policy Reform*, Éditions OCDE, Paris,
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264269545-en>.
- OCDE (2017d), *OECD Review of Fisheries: Policies and Summary Statistics 2017*, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/rev_fish_stat_en-2017-en.
- OCDE (2018), *Making Development Cooperation Work for Small Island Developing States*. Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264287648-en>.
- OCDE /FAO (2017), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2017-2026*, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/19991150>
- OCDE/BM (2016), *Climate and Disaster Resilience Financing for Small Island Developing States*. Éditions OCDE, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264266919-en>
- OCDE/FIT (2018), *Decarbonising Maritime Transport: Pathways to Zero-Carbon Shipping by 2035*, The International Transport Forum.
- Olmer, N., B. Comer, R. Biswajoy, X. Mao et D. Rutherford (2017), *Greenhouse Gas Emissions from Global Shipping, 2013-2015*, The International Council On Clean Transportation.
- OMI (2014), « Third IMO Greenhouse Gas Study 2014 », Organisation maritime internationale, Londres, Royaume-Uni.
- PNUE (2009), *Marine Litter: A Global Challenge*, Programme des Nations Unies pour l'Environnement, www.unep.org/regionalseas (consulté le 16 mars 2018).
- PNUE (2011), *Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication - A Synthesis for Policy Makers*, www.unep.org/greeneconomy
- Schmidt, C., T. Krauth et S. Wagner (2017), « Export of Plastic Debris by Rivers into the Sea », *Environmental Science & Technology*, Vol. 51/21, pp. 12246-12253,
<http://dx.doi.org/10.1021/acs.est.7b02368>.

Watkins, E. et al. (2015), *Marine Litter: Socio-economic Study Scoping Report*, Institute for European Environmental Policy, Bruxelles, https://www.g7germany.de/Content/DE/Anlagen/G7_G20/2015-06-01-marine-litter.pdf?__blob=publicationFile&v=4 (consulté le 16 mars 2018).

WEF (2016), « The New Plastics Economy: Rethinking the future of plastics », Forum économique mondial, Janvier 2016

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

